

La chronique



Thomas Gunzig
Romancier

Bingo

Ça y est, Yves Leterme est enfin arrivé à quelque chose, il est enfin parvenu à démissionner. Depuis des mois qu'il essayait vainement, on avait fini par ne plus y croire. Il était un peu devenu comme ces otages oubliés, coincés au fond de l'Amazonie depuis un nombre incalculable de jours. Nous étions tous avec lui à espérer le voir réussir dans son projet fou de quitter cette jungle gouvernementale pour laquelle il n'était pas fait du tout ;

avec lui, nous avons souffert de voir ses tentatives échouer aussi lamentablement que des mayonnaises levées avec le pouce et l'index ; nous étions tous à plaindre ses proches, nous étions tous à espérer qu'il puisse rapidement rentrer chez lui et y mener une vie normale et y exercer son talent pour la cuisine du terroir.

Aujourd'hui, on ne peut que se réjouir, Yves passera Noël en famille. Il est comme Yann Eliès, ce navigateur français

que l'on a craint perdu mais qui, heureusement, sera parmi les siens le vingt-quatre décembre.

Que va devenir Yves Leterme ? C'est difficile à dire. Je ne lui souhaite en tout cas rien de mauvais. L'homme n'est pas méchant. Rarement un seul homme fut au centre d'une telle conjonction de maladresse labyrinthique, de malchance conjoncturelle et de problème de communication.

Si les chemins du destin avaient été différents, il aurait

sans doute pu être un homme heureux : cycliste anonyme du dimanche sur les routes rectilignes de Flandre-Orientale, employé diligent à la Cour des comptes, navetteur fatigué mais courageux dans un train de banlieue avec dans les mains le *Standaard* et entre les jambes un attaché-case Samsonite reçu pour la fête des pères et contenant ses tartines au fromage blanc et un thermos de café.

Que va devenir Yves Leterme ? J'avoue que j'ai un peu

peur pour lui. 800.000 voix pour, il n'y a pas deux ans ; dix millions contre aujourd'hui... Voilà de quoi faire mal aux ego les plus endurcis.

Aujourd'hui, son nom sombre déjà lentement mais sûrement dans les marécages de l'oubli et tout le monde semble attendre celui que l'on ne connaît encore que sous le nom de code d'« homme providentiel ».

On parle de Jean-Luc Dehaene ; je réponds qu'il s'agit là d'un terrible manque d'imagina-

tion dans un moment où la Belgique a justement besoin d'idées. Pourtant, des personnalités de talent, la Belgique n'en manque pas.

J'ai fait un rêve : le Grand Schtroumpf Premier ministre, Bob et Bobette en vice-Premiers, le Marsupilami aux Finances, Boule aux Affaires étrangères et Bill à l'Intérieur, et ce pauvre Lambil au Budget.

Même si ce ne serait pas le paradis, je crois qu'on tient là une piste intéressante.

Carte blanche

Nenad Stojanovic

Politologue à l'Université de Zurich et chercheur postdoctoral à la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale (UCL)

La démocratie directe au secours de la Belgique ?

Pourquoi la Suisse parvient-elle à mieux gérer son plurilinguisme que la Belgique ? Plusieurs facteurs y contribuent. Par exemple, la persistance de partis politiques fédéraux ; ou l'organisation du fédéralisme sur une base cantonale et non linguistique ; ou encore le fait que la Suisse ne connaît pas un phénomène de « tache d'huile » linguistique analogue à celui qui agite la périphérie bruxelloise depuis des décennies.

Il reste que, vu de Belgique, la cohésion de la fédération plurilingue suisse a de quoi surprendre. Car le bilinguisme véritable n'y est guère plus répandu qu'en Belgique, et moins de 2 % des gens regardent, écoutent et/ou lisent les médias dans une langue autre que la leur. On pourrait donc s'attendre au développement de deux ou trois opinions publiques distinctes qui rendent un fonctionnement démocratique commun aussi problématique en Suisse qu'en Belgique.

Il se peut que l'un de secrets de la cohésion politique de la Suisse réside dans une caractéristique remarquable de ses institutions communément rejetée en Belgique précisément parce qu'on lui attribue au contraire de dangereuses tendances centrifuges : le recours massif à la démocratie directe pas seulement aux niveaux municipal et cantonal, mais aussi au niveau national.

Un chiffre seulement pour souligner le caractère exceptionnel de la Suisse à cet égard : 555 des 1.840 votations populaires tenues à ce jour au niveau national dans le monde entier ont eu lieu en Suisse (voir www.c2d.ch).

À première vue, il ne semble pas particulièrement opportun, dans un pays si hétérogène, d'avoir un système qui laisse toujours gagner une majorité simple des électeurs (50 % + 1) et qui ne prévoit aucune protection pour les minorités linguistiques. Certes, lorsque le referendum porte sur une modifica-

tion de la Constitution, une double majorité – des citoyens et des cantons – est requise. Mais cela ne constitue pas une protection des minorités, puisque la Suisse allemande ne fait pas seulement environ 72 % des électeurs, mais également 70 % des cantons.

Et pourtant, la démocratie directe en Suisse fonctionne fort bien au niveau national, et aucune formation politique ne la met en question. Elle n'est vécue comme oppressive ni par la minorité francophone ni par la minorité italophone. Elle est même perçue comme un instrument institutionnel fondamental qui renforce la cohésion nationale. Loin de diminuer la légitimité de l'État ou de réduire la protection des minorités, elle les renforce. Pour comprendre ce fait paradoxal, il importe de bien voir trois choses.

Plusieurs fois chaque année, les Suisses débattent. Si déchirure il y a, elle est généralement politique, pas linguistique

Premièrement, il ne s'agit pas, pour l'essentiel, d'une démocratie directe de type « plébiscitaire » (*top down*), mais « populaire » (*bottom up*). Dans les pays où place est faite au referendum, c'est souvent le pouvoir politique – le président, le gouvernement, le parlement – qui décide de manière discrétionnaire de l'opportunité de consulter la population. En France, par exemple, les référendums ont lieu seulement quand le président de la République le souhaite.

En Suisse, par contre, dans la plupart des cas, l'initiative vient d'en bas. Il suffit aux citoyens de recueillir 50.000 signatures (1,4 % du corps électoral) pour contester par referendum n'importe quelle loi votée par le parlement. Et il suffit d'en recueillir 100.000 pour proposer l'introduction d'un nouvel article dans la Constitution. Il en découle que même un groupe extrêmement minoritaire peut mettre

un sujet à l'agenda politique et faire entendre sa voix sur une cause qui lui est chère.

Le 30 novembre 2008, par exemple, les citoyens suisses ont accepté, contre l'avis du gouvernement et du parlement, une initiative populaire demandant l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile. Or, cette initiative avait été lancée par un petit groupe qui s'était formé en Suisse francophone, en dehors des partis traditionnels.

Deuxièmement, les référendums ont lieu très fréquemment. En moyenne, les Suisses votent trois fois par an, et chaque fois sur plusieurs objets. Au cours de la seule période 2003-2008, ils furent appelés à se prononcer sur 47 lois, décrets ou amendements constitutionnels. Cela rend peut probable l'émergence d'une « majorité » et d'une « minorité » fixes : chaque citoyen se trouve en majorité ou en minorité plusieurs fois au cours de l'année.

Par exemple, le citoyen suisse que je suis devenu appartient à une « communauté minoritaire » dans au moins quatre dimensions : langue, religion, origine nationale et idéologie politique. Malgré cela, je me suis retrouvé parmi les « gagnants », donc dans la majorité, dans environ la moitié des votations auxquelles j'ai participé au cours des cinq dernières années. Que signifie, alors, être une « minorité » ?

Troisièmement, dans un pays où les citoyens partagent peu de caractéristiques objectives communes, l'exercice de la démocratie directe constitue un précieux dénominateur commun. Plusieurs fois chaque année, les Suisses discutent passionnément des mêmes sujets, se déchirent, se réconcilient. Certes, pas tous – le taux de participation dépasse rarement les 45 % –, mais tout de même un grand nombre d'entre eux. Et si déchirure il y a, elle est généralement politique (gauche contre droite,

conservateurs contre libéraux) et traverse les frontières linguistiques.

Les hommes et les femmes politiques d'un groupe linguistique se déplacent dans la région de l'autre groupe, participent aux débats radiotélévisés et donnent des interviews aux journaux dans une autre langue. Pas par « amour de la patrie », mais simplement parce que c'est dans leur intérêt de le faire s'ils veulent gagner le plus de

voix possible à la cause qui leur tient à cœur. Il en résulte automatiquement un effet centripète indispensible à la cohésion politique d'États multiculturels, et en particulier d'États plurilingues.

Cet effet est analogue à celui que vise, en Belgique, le Groupe Pavia en proposant de créer une circonscription fédérale où un certain nombre de parlementaires seraient élus. En Suisse, une telle circonscription n'existe pas pour les

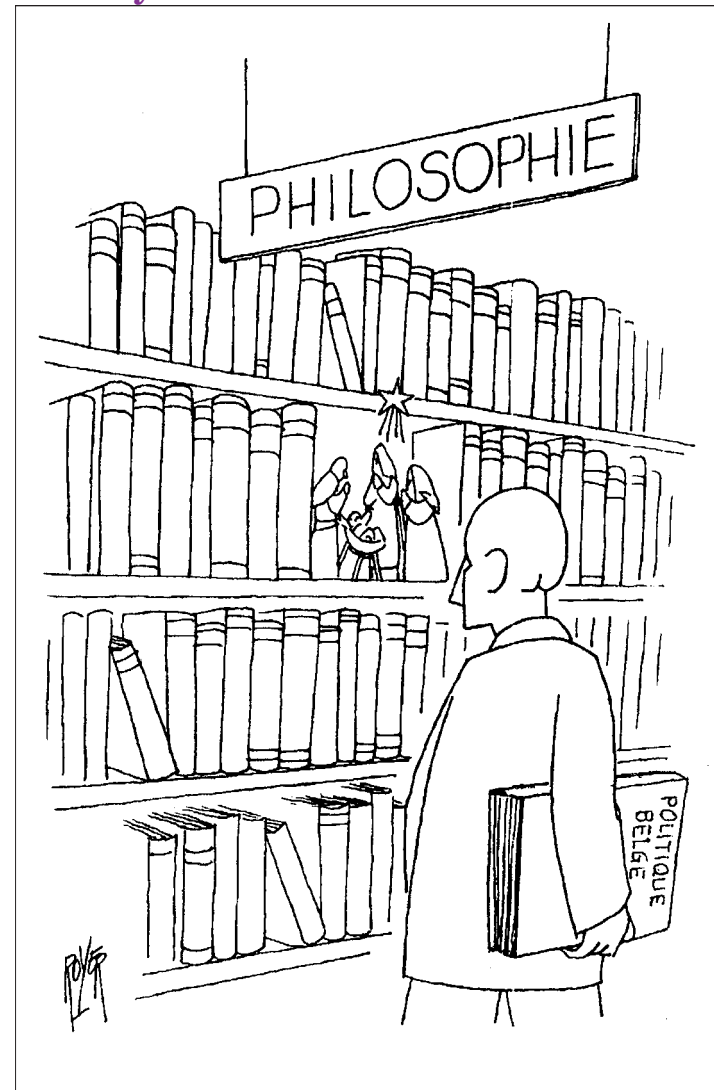
élections législatives. Son corps électoral est même encore plus fragmenté que celui de la Belgique, vu que les élections fédérales sont tenues dans 26 circonscriptions séparées, correspondant aux 26 cantons. Si le *demos* suisse parvient néanmoins à exister, c'est grâce à la circonscription fédérale constituée plusieurs fois par an à l'occasion des votations populaires.

Une démocratie directe du type de celle pratiquée en Suisse serait-elle applicable en Belgique ? Près de 60 ans après l'expérience traumatique que fut la seule consultation populaire que la Belgique ait jamais connue (sur la question royale, en 1950), les temps sont peut-être mûrs pour revenir sur les conclusions qui en ont été trop hâtivement tirées. Certes, il pourrait être sage de prévoir des garde-fous qui n'existent pas en Suisse. Par exemple, on pourrait soustraire au referendum et aux initiatives populaires les questions « communautaires » telles que définies pour l'application des procédures actuelles de « sonnette d'alarme ».

Mais il n'y aura aucune bonne raison d'empêcher les citoyens belges de se prononcer sur des questions aussi diverses que la légalisation du cannabis, l'assouplissement de l'âge de la retraite, le droit de recours des associations environnementales ou la prescription des actes de pornographie infantile, soit quatre sujets sur lesquels les citoyens suisses ont été invités à se prononcer le mois dernier.

Les résultats de ces votations ont réjoui certains citoyens et en ont attristé d'autres. Mais tous ont réactivé leur sentiment de faire partie d'un même pays. Ce sentiment ne tombe pas du ciel. Il est engendré et entretenu par les institutions politiques. Les institutions qui conviennent à un pays ne conviennent pas toujours à un autre. Mais il n'est peut-être pas interdit de s'en inspirer. ■

Le Royer



LE SOIR

SA ROSSEL ET C[®]
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Président
et éditeur responsable
Patrick Hurbain
Administrateur délégué
Bernard Marchant

Administration générale
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.55.55

JOURNAL LE SOIR
Directeur général
Daniel Van Wylick
Rédactrice en chef
Béatrice Delvaux
Secrétaire général
Benoît Senden
Rédacteur en chef adjoint
Luc Delfosse

Rédaction centrale
Rue Royale, 100
1000 Bruxelles
Tél. : 02-225.54.32
Téléfax : 02-225.59.14
ou 02-225.59.10

Courrier des lecteurs
Téléfax : 02-225.51.31
E-mail : forum@lesoir.be
lesoir.be (internet)
<http://www.lesoir.be>
Tél. : 02-225.54.32
Téléfax : 02-225.59.08
ou 02-225.59.00

PUBLICITÉ
Rossel Advertising
Annonces téléphonées
Tél. : 02-225.55.00
Téléfax : 02-225.59.06
E-mail : annonces.tel@lesoir.be
Annonces - Publicité
Tél. : 02-225.55.55
Téléfax : 02-225.59.08
ou 02-225.59.00

ABONNEMENTS
Tél. : 02-225.53.10
Téléfax : 02-225.59.01
E-mail : abonnements@lesoir.be
Abonnements
3 mois EUR 70,00
6 mois EUR 135,00
12 mois EUR 248,00

VENTES
Tél. : 02-225.52.84
Téléfax : 02-225.52.14
E-mail : ventes@lesoir.be
Prix de vente à l'étranger
Allemagne EUR 2,00 ;
Chypre CYP 1,60 ; Croatie HRK 25,00 ; Espagne EUR 1,90 ;
France EUR 1,90 ;
Grande-Bretagne GBP 1,30 ;

Grèce EUR 1,90 ; Italie EUR 1,90 ; Irlande EUR 3,40 ; Maroc MAD 25,00 ; Portugal EUR 1,90 ; République tchèque CZK 70,00 ; Suisse CHF 4,00 ;
Turquie YTL 5,00
N[°] commission paritaire
France 0708 U 83380